Réf. Farde e-Assemblées : 2648322

N° OJ : **69**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/03/2025

**Objet :** Asbl "FEBIAC".- Convention de partenariat 2025 (Salon de l'Auto).- Aide logistique.

Le Conseil communal,

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'engendrent le Salon de l'Auto sur le site des palais de Brussels Expo ;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville sur les aspects multiculturels, d'éducation et de convivialité ;

Considérant la volonté de la Ville de développer l'accessibilité à la culture pour toutes et tous ;

Considérant que la Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin de créer une collaboration portant sur l'organisation de l'événement.;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl FEBIAC pour le Salon de l'Auto 2025 est adoptée

Annexes :

Convention FR